

Signes de Vie

Le journal de l'adapei31 • n°30 • Février 2012

adapei³¹
l'avenir, ensemble et autrement

APRÈS LE DÉCÈS DE SÉBASTIEN...

par Henri GRECHEZ,
Président de l'adapei 31

Jeune adolescent confié au Service Autisme de l'IME AUTAN VAL FLEURI de l'Agapei, Sébastien a trouvé la mort après s'être égaré en montagne lors d'une sortie organisée au Plateau de Beille dans le cadre des activités de la Fédération Française de Sport Adapté.

Le décès d'un jeune ne laisse personne indifférent. Les circonstances qui ont marqué celui de Sébastien ont suscité une profonde émotion où s'entrecroisent la solidarité envers une famille éprouvée et les inévitables questionnements que chacun dans son for intime se pose face à un tel drame. Sur l'évènement lui-même s'impose à moi, mais aussi à tous, la discrétion et le respect que nous devons à sa famille. Sébastien et sa mémoire n'appartiennent qu'à eux. Les accompagner dans leur souffrance et leur deuil oblige au silence et à l'affection. Cela condamne en tout état de cause quiconque serait tenté de profiter de la charge émotionnelle de l'évènement pour se donner de l'importance. Ce même respect nous le devons aussi à toutes les formes - toujours sincères, parfois maladroites, parfois agressives voire injustes - qu'a prises l'émotion des uns et des autres. Respect encore pour les professionnels, eux aussi en première ligne, et dont je ne saurais trop dire l'admiration que nous éprouvons devant leur investissement et la solidarité exprimée à tous les niveaux de l'association.

Et maintenant...

Au fur et à mesure que nous prenons de la distance avec les faits eux-mêmes il nous faut en tirer toutes les conclusions pour parfaire ce qui peut l'être dans la gestion de ces situations. Elles sont fort heureusement exceptionnelles et nous ne pouvons qu'espérer ne jamais plus y être confrontés. Elles nous prendraient sans doute encore au dépourvu sous l'un de leurs aspects mais nous devons toujours essayer de mieux nous y préparer. Dans l'humilité qui doit être la nôtre, il nous faut aussi nous ressourcer dans les convictions et valeurs du mouvement parental dont nous nous réclamons.

Nos adapei hier, notre Agapei aujourd'hui se font un honneur d'accueillir des jeunes que l'on pourrait qualifier de difficiles et que d'autres souvent refusent. Accueillir mais aussi écarter résolument toute solution qui s'apparenterait à un quelconque enfermement sous prétexte que le risque serait trop grand.

C'est le mérite de nos professionnels sous la houlette de leurs directeurs et la responsabilité de notre Directeur général de construire un accompagnement à la pointe de la recherche éducative mais surtout animé par l'amour que nous devons à ces personnes et à leur mystère de vie. Éclate ainsi auprès du grand public que ces jeunes aux réactions souvent imprévisibles ont droit eux aussi à accéder au maximum des joies et plaisirs qui peuvent être offerts à tout un chacun, quelle qu'en soit la difficulté, quel qu'en soit le risque pour l'association qui accepte de les accueillir. Rôle souvent méconnu, rôle parfois ingrat de nos associations parentales qui conjuguent l'intérêt pour la personne accompagnée et la solidarité avec sa famille.

Sébastien nous a quittés : que sa disparition nous rassemble et nous aide à continuer à construire ensemble notre mission commune auprès de toutes les personnes que nous accueillons.

Je redis à tous notre volonté d'y travailler avec force dans la fidélité à notre vocation associative ■

DANS CE NUMÉRO

> **DOSSIER SIGNÉ :**
Prévention et politique de santé

> **INFO :** **À Toulouse, on se mobilise sur le handicap.**



Editorial



Le Professeur Frédéric VAYSSE est Maître de Conférences des Universités, responsable du service d'Odontologie pédiatrique à l'hôpital Purpan



LA PRÉVENTION : Composante essentielle de la politique de santé.

altère l'émail et favorise la formation des caries. Une carie non soignée entraîne la destruction de la dent.

Les deux journées organisées par l'adapei 31 ont été un rendez-vous important concernant la santé des personnes en situation de handicap mental. Le 5 Novembre 2011, la 2ème matinée consacrée à la santé des personnes en situation de handicap mental avait comme objectif de donner des pistes de veille vigilante dans le domaine de l'hygiène bucco dentaire, des risques liés à l'obésité et de la lutte contre la sédentarité par des activités physiques.

Le n° 29 du Signe de vie vous a invité à lire les comptes rendus des interventions du Docteur Gwenaëlle DIENE sur l'Obésité et les recommandations pour lutter contre ses effets néfastes, ainsi que le comptes-rendus de l'intervention du Docteur Fabienne MANGONI PAGOTTO, qui nous présenta Les Activités Physiques et Sportives, en tant que facteurs de santé.

Aujourd'hui, nous présentons la conférence du professeur VAYSSE sur le thème de l'Hygiène bucco-dentaire et la prise en charge odontologique du patient en situation de handicap mental. La prise en charge globale du "patient à besoin spécifique" porte sur la prévention de quatre risques : Le risque carieux, le risque parodontal (gencive) le risque occlusal (orthodontie) et le risque traumatique. Seul le risque carieux est développé ici, en fournissant aux parents une ou deux recettes d'hygiène à observer, sans les culpabiliser car le dépistage "familial" est difficile.

Le sucre consommé avec excès est l'ennemi principal des dents et est source de carie. La carie est une zone de la dent fragilisée par les attaques acides des bactéries provenant de la plaque dentaire. Celle-ci se développe quand les glucides (sucres) contenus dans les sodas, les fruits, les confiseries et les gâteaux restent sur les parois des dents et ne sont pas éliminés par un brossage. Les bactéries présentes dans la bouche assimilent alors ces glucides et les transforment en acides. Puis l'action conjuguée des acides, des bactéries et des déchets de l'alimentation forme la plaque dentaire qui

Les causes sont essentiellement :

- > une mauvaise hygiène bucco dentaire ;
- > une consommation excessive de sucres ;
- > le tabagisme ;
- > le diabète.

Dans la prévention de la carie, la bonne hygiène bucco-dentaire est déterminante. Agir sur sa bonne santé dentaire, c'est se brosser les dents régulièrement.

Il est aussi possible de prévenir les caries en maintenant en permanence dans la cavité buccale une faible concentration de fluorure. Ce fluorure peut provenir d'eau de boisson facile à se procurer dans le commerce ; de liquide pour rinçage buccal et tout simplement de dentifrice riche en fluor.

Prévenir l'apparition de caries c'est aussi éviter les boissons trop sucrées. Éviter de consommer en trop grande quantité du lait car le sucre y est présent

sous forme de lactose. Dans un litre de lait de vache, le lactose équivaut à 8 morceaux de sucre ; dans le lait maternisé, c'est 16 morceaux de sucre ! Ce lactose est aussi cariogène que les bonbons !

POUR UNE VIE

SANS CARIE,

UN MOYEN SIMPLE :

LA PRÉVENTION

Rappelons à tous, que pour bien se brosser les dents, il faut adopter la bonne technique :

- Se brosser deux fois par jour au minimum mais de préférence après chaque repas avec de la pâte dentifrice contenant du fluor, outil central de prévention et de traitement,
- Brosser d'abord les dents du haut puis celles du bas,
- Effectuer un mouvement rotatif de la gencive vers la dent,
- Brosser du haut vers le bas pour la face extérieure de la dent,
- Brosser l'intérieur de la dent du bas vers le haut,
- Placer la brosse sur chaque dent et brosser doucement,
- Privilégier les brosses à poils souples et à tête petite. Il existe des brosses à trois têtes qui permettent en une fois de brosser les trois faces

d'une dent : face interne, face externe et face latérale contre la joue (DectraPharm, Super White - Superbrush), modèle junior et adulte, achat possible sur internet.

Certains patients en situation de handicap ne peuvent pas respecter ces bonnes pratiques. Pour y pallier, il existe des techniques appropriées où le brossage est réalisé par un tiers.

Les patients handicapés présentent plus de problèmes bucco dentaires notamment de caries que la population ordinaire. Les raisons en sont les troubles moteurs, les facteurs de risques comme la respiration buccale, les effets médicamenteux, un palais dentaire sous-dimensionné, les troubles de la déglutition etc...

Il est essentiel de :

- Conseiller une surveillance de l'alimentation du patient qui doit être équilibrée et pauvre en sucres ;
- Mettre en place une hygiène dentaire adaptée ;
- Utiliser des dentifrices fluorés ;
- Pratiquer des détartrages réguliers ;
- Réaliser éventuellement le scellement des sillons par des résines pour éviter la constitution de foyers infectieux.

Les dentistes ont parfois du mal à prendre en charge des personnes en situation de handicap mental car ils ne sont pas formés et peu habitués à recevoir ce type de patients ; les soins peuvent s'avérer impossibles.

Il existe des consultations spécialisées :

- Pour les enfants jusqu'à 15 ans et 3 mois, dans le service du professeur Duran à l'hôpital des enfants de Purpan.
- Pour les adultes, dans le service d'Odontologie adulte à l'hôpital Purpan.

Des solutions de soins adaptés y sont proposées selon le type de handicap, de réaction du patient, de la nature du soin dentaire (méthodes non médicamenteuses permettant de réduire l'anxiété, la prémédication sédatrice, la sédation par inhalation, l'anesthésie générale).

Le Docteur Vaysse conclut que pour une bonne prévention, notamment dans le cas d'une personne présentant un handicap mental, l'enfant doit bénéficier d'une première visite chez le dentiste avant l'âge de 2 ans, à défaut, le plus tôt possible.

Des visites très régulières s'imposent ; suivant les problèmes rencontrés, il faut prévoir des visites entre "tous les trois mois" à "une fois par an".

La santé bucco dentaire est non seulement un indicateur de santé globale mais aussi un indicateur d'intégration sociale. Une mauvaise santé bucco-dentaire influe négativement sur la santé globale en impactant le système immunitaire, le système respiratoire, les comportements alimentaires et la qualité de vie (douleurs, stress, sommeil).

Ces 2 matinées - le 5 mai et le 7 novembre 2011 - ont eu pour but de nous montrer que la santé ne se limite pas au soin. C'est aussi l'hygiène, le bien être, comme nous le rappelle la définition de la santé par l'OMS. C'est pourquoi, il est nécessaire de prendre en compte les personnes en situation de handicap mental dans leur globalité, de leur offrir des milieux de vie favorables à leur santé, de les amener à devenir de véritables acteurs de leur santé. C'est une des tâches et un des défis que s'est fixé l'adapei 31 depuis plus de 50 ans maintenant.

Nicole DEIBER

LE CALENDRIER ASL 31

L'ASL, association sportive née de la volonté de l'adapei 31 a pour mission de développer les activités sportives dans les établissements et permettre à toutes les personnes accueillies de participer à des événements sportifs en bénéficiant de la licence de la fédération française de sport adapté. Nous, adhérents de l'adapei 31, nous devons nous mobiliser pour soutenir l'ASL en y adhérant en la faisant connaître autour de nous, en lui trouvant des soutiens financiers. En espérant votre soutien, L'ASL a le plaisir de vous faire connaître son calendrier du 1^{er} semestre 2012, sachant qu'il y aura aussi en parallèle beaucoup d'autres participations à diverses journées inscrites au calendrier régional de la ligue Midi-Pyrénées sport adapté.

SECTION IME AUTAN VAL FLEURI

Participation pour les enfants de l'IMP Blagnac et d'Epi aux Championnats de France "sport scolaire adapté" dans lesquels ils pratiqueront : athlétisme, tennis de table, basket, natation du **5 au 7 juin 2012** à Poitiers

Mini séjour vélo sur le bord du canal du midi (IMP Blagnac et EPI) les **11 et 12 mai 2012**

Séjour multi sports à St Lary du **18 au 21 juin 2012** enfants et ados (Rafting, accro branche, escalade)

SECTION LE COMTAL

Une journée inter régionale d'équitation à Marvejols du **15 au 17 juin 2012**

Toutes les sections du secteur adulte se retrouveront pour clôturer l'année sportive avec quelques-uns de leurs licenciés. Cette année ce transfert multi activités se déroulera à Bolquère près de Font Romeu avec comme thèmes : Aqua rando, Escalade, via ferrata, randonnée pédestre.



Une partie de basket © adapei31





HANDICAP MENTAL ET BIBLIOTHÈQUES

Le 15 novembre 2011, une journée d'étude a été organisée par la Bibliothèque Publique d'Information Centre Pompidou (BPI) et la Bibliothèque Cabanis de Toulouse, en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication ainsi que de la Commission Handicap de l'Association des bibliothécaires de France. Son objectif : permettre aux professionnels des bibliothèques de mieux appréhender le handicap mental pour une offre de services plus élargie et des outils plus adaptés.

Cette journée a été présentée par les adjoints au maire, Jean Marc BARES chargé des Bibliothèques de Toulouse et Nicole DEDEBAT, chargée des personnes en situation de handicap et par ailleurs, le Directeur chargé du livre et de la lecture, M. BAZIN et Mme HARIVEL Directrice de la bibliothèque de Toulouse.

LE HANDICAP MENTAL : QU'EST-CE ?

Jean Luc DUQUESNE, psychiatre, a tout d'abord différencié le handicap mental du handicap psychique en spécifiant que ce dernier était, pour ainsi dire, le monde des névroses et des psychoses.

Concernant le handicap mental : "celui-ci s'accompagne d'un déficit intellectuel irréversible et définitif" (dixit Dr DUQUESNE).

L'adapei 31 a souhaité compléter cette approche psychiatrique en rappelant qu'une certaine compensation pouvait être apportée par l'élargissement des compétences de la personne en situation de handicap mental, au moyen d'apprentissages "adaptés" et ce, "tout au long de sa vie".

Le handicap psychique : en situation normale, tous les mécanismes de défense sont à notre portée. Pour la personne névrosée, il y a perte momentanée de ses moyens de défense lors d'une anxiété débordante. La personne psychotique quant à elle, se trouve dans une situation installée où les mécanismes varient en fonction du clivage de la personnalité de l'individu (PMD, Schizophrénie, Psychose hallucinatoire...)

En matière d'autisme : l'intelligence est "normale" mais la "sur-réception" des sensations génère une angoisse et le mécanisme de défense consiste en un repli sur soi à des fins de protection, dès lors plus rien n'est perçu de l'environnement. L'intelligence va se perdre s'il n'y a pas de prise en charge précoce ce qui engendra un handicap mental sévère (dixit Dr Duquesne).

COMMUNIQUER ET ACCUEILLIR LES PERSONNES EN SITUATIONS DE HANDICAP :

Sabine FRONTY psychologue clinicienne (ASEI) a précisé les règles à connaître sur la communication orale, la difficulté des repérages dans le temps, difficulté d'expression et de compréhension des concepts nécessaires à l'utilisation de la lecture. De même ont été évoquées les difficultés de la relation aux autres ainsi qu'à l'environnement qui nécessitent un soutien humain à l'accompagnement :

Un lieu d'accueil doit être installé dans tout établissement public afin que la demande de la personne en situation de handicap mental puisse "être recueillie" et que la montée de l'angoisse qui survient souvent lors de l'entrée dans un bâtiment public, puisse être réduite à minima.

Le langage doit utiliser des mots du quotidien, éviter des concepts abstraits ainsi que des mots techniques, traiter une idée par phrase, s'adresser directement à la personne, laisse un temps de réponse, reformuler si nécessaire, ne pas infantiliser le discours, ne pas solliciter au-delà du nécessaire, éviter de faire à la place de, faciliter la circulation dans le bâtiment par l'utilisation de pictogrammes et ne pas exclure un accueillant.

Quelques clés pour préparer le terrain :

> Importance d'un personnel formé :

Importance de la formation des bibliothécaires par le biais d'organismes de formation. Le champ d'intervention en matière du handicap mental est défini par la volonté du Directeur de bibliothèque qui a un rôle déterminant en matière de développement de l'accessibilité dans ces lieux. Sensibilisation du personnel, organisation de journées professionnelles augmentées de retours d'expériences, création d'un fonds de collection, création d'outils de travail adaptés, travail avec les I.M.E. (séances de projection, discussion documents, travail en partenariat sur la signalétique à partir de thèmes tels l'Histoire, la BD, les Aventures...), spectacles, lectures publiques, contes...

> Importance d'un repérage facilité :

Par Gérard REY (Président de l'Urapei)

Il faut savoir qu'il n'existe pas actuellement de "langue normalisée" des pictogrammes. Cependant des travaux sont en cours à cet effet. On assiste parfois à des difficultés conjoncturelles des pictogrammes car il n'y a pas de standardisation et, de plus, cela doit représenter du concret : Il ne faut pas ou peu de possibilités à diverses interprétations. La représentation de l'objet doit être exacte, absence de pictogrammes composés, éviter au maximum les représentations abstraites, bannir le souci d'originalité, éviter une floraison de codes sur les sites internet.

Se présente aussi des difficultés de l'ordre de la gestion du temps à savoir par exemple : remplacer "2 semaines" par "15 jours", dire 3 h plutôt que 15 h...

Insister sur le lexique : "avant, maintenant, après"

Quant au repérage dans l'espace il est indiqué de prévoir un plan dès l'entrée à l'accueil, de déterminer et signaler les différentes destinations, de ne pas noyer les informations, de privilégier les logos et pictogrammes.

Le fléchage : éviter les ruptures de direction, veiller au sens d'orientation des flèches, ne pas espacer les panneaux, harmoniser la taille des flèches.

Observer une homogénéité de traitement du visuel sur les espaces.

Implanter les panneaux et la signalétique à bonne hauteur et hors des lieux de passage.

Privilégier les contrastes élevés, utiliser les couleurs saturées et ayant une vocation spécifique, à savoir : rouge : interdiction - vert : permission - bleu : obligation - jaune : danger .

Mettre les couleurs au service des flèches, utiliser la couleur sur les moquettes pour différencier thématiquement les secteurs.

Utiliser une signalétique et une police standard, caractères ½ gras, de même taille.

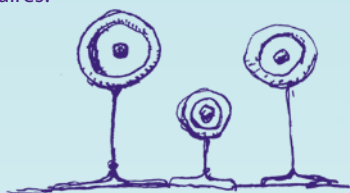
Un seul message sera délivré à la fois, l'information sera hiérarchisée....

>Deux tables rondes ont complété cette journée :

L'une, animée par Mélanie Archambaud, responsable de la mission lecture handicap de la BPI, a porté sur les activités culturelles et handicap mental dans les bibliothèques : musique, exposition, livres, nouvelles technologies.

La deuxième, animée par Marie Noëlle Andissac, responsable du département "l'œil et la lettre" à la médiathèque José Cabanis, a porté sur la convention nationale "Culture et handicap" et sur diverses expériences menées à l'étranger sur le thème du "Facile à lire".

La CONCLUSION de cette journée d'étude est présentée par la Présidente fondatrice de l'Unité de Recherche et de Formation neuropédagogique, Membre de l'American Association Advancing Science. Mme Stéphanie SCHULZE a particulièrement remercié les personnes intervenues lors des tables rondes pour leurs retours d'expériences fort riches et exemplaires.



RENCONTRES VILLE ET HANDICAP

Dans le cadre des Journées Internationales du handicap, la ville de Toulouse a de nouveau marqué les RENCONTRES VILLE et HANDICAP 2011.

JEUDI 1er décembre : l'EXPOSITION "EXTRA...ORDINAIRES CRÉATIONS" Initiée par la FISAF (Fédération nationale pour l'Insertion des personnes sourdes et des personnes aveugles en France) et les participants aux Ateliers d'Arts plastiques menés par les Abattoirs, a été parrainée par ERDF sur le thème "le talent ne fait pas de différence". Cette exposition d'œuvres singulières et marquantes qui a retenu l'attention de nombre de visiteurs, est restée en place jusqu'au 29 janvier 2012 dans le hall du Musée d'Art Contemporain de TOULOUSE.

VENDREDI 2 décembre : colloque et tables rondes : "le handicap bouscule-t-il l'ordre culturel régnant ?" au Centre P. BAUDIS.

J'insisterai particulièrement sur la Conférence donnée par Charles GARDOU (Anthropologue, Professeur à l'Université Lumière- Lyon 2) qui a été un modèle d'humanisme. Charles GARDOU qui se consacre à l'étude de la vulnérabilité et à sa diversité, a apporté un regard neuf sur la façon de considérer le handicap. Après avoir fait référence au Siècle des Lumières et aux obscurantismes au-dessus desquels il fallait s'élever, il a fait appel à "l'oser penser par soi-même" de KANT. De même DIDEROT ne prônait-il pas que la "déficience n'invalide pas une personne dans son entier" ?

Charles GARDOU a rappelé que le handicap n'était pas à côté mais au centre de la réalité humaine et de ses inquiétudes.

Le rapport mondial 2010 de l'ONU (présence de Jean Pierre BUGADA directeur de communication ONU France) nous renseigne sur le fait que sur 7 milliards de personnes réparties actuellement sur la planète, 1 milliard est constitué par des personnes en situation de handicap. Si l'on inclut les parents et fratries qui sont parties prenantes du

handicap, plus d'un tiers de la population est concerné. Face à cela, une déconstruction est à mener afin de nous interroger sur les archaïsmes qui nous régissent encore. Il faut "Oter le bandeau de la norme et des catégories". "Nous sommes tous des êtres de besoins et de désirs et notre filiation est celle de l'humain et non de la norme". Charles GARDOU reprendra le "cogito ergo sum" de DESCARTES pour le transformer selon sa propre formule, en "je compte pour quelqu'un donc je suis".

La loi de 2005 DOIT ÊTRE DÉPASSÉE car il s'agit actuellement seulement d'une intégration d'accommodements. Il faut aller au-delà. "Ce n'est pas le handicap qui est une maladie, c'est le contexte social plus ou moins facilitateur qui fait la différence".

Cette Conférence a été tout particulièrement applaudie pour l'Humanisme et la Lumière qu'elle a apportés au public. Ce nouveau regard a illuminé le Colloque et nous ne sommes pas prêts de l'oublier.

Lors de la Table ronde, Jacques MONTORIOL (Directeur de l'Institut des jeunes Aveugles) a, quant à lui, poursuivi le Colloque en rappelant que "l'altérité c'est aussi le regard de l'autre". Il a évoqué la nécessité de bousculer l'ordre régnant et "le décloisonnement et le déclassement" au niveau institutionnel. Cela fut imagé par l'expérience menée dans cet institut qui est un modèle de référence de par l'inclusion d'une crèche "ordinaire" dans ses lieux. Il en est de même de l'accueil d'artistes en résidence dans l'Établissement.

L'après-midi s'est poursuivi avec une conférence d'Evgen BAVCAR (philosophe, écrivain, photographe et chercheur au CNRS) sur la créativité artistique. Evgen BAVCAR aveugle et photographe s'est approprié l'image qui appartient "à tous" y compris aux personnes aveugles. Il a insisté sur la Liberté, l'accès à la Culture et à l'information ainsi que sur la nécessité de transformer cette Société qui n'est pas facilitatrice d'une vie sans la vue.

La table ronde qui s'en est suivie autour de l'Art comme lien social à réuni Sabine BALTHAZAR (ancienne correspondante du Ministère de la Culture) pour la mise en œuvre d'une politique culturelle, Gérard BONEFON (chargé entre autre de la mission culture/temps libre à l'UNAPEI), Marie-Agnès STEUNON (Rio Loco), Laurence DARRIGOU (Service des publics du musée des Abattoirs pour une sensibilisation de tous les publics par le biais d'ateliers créatifs et d'initiation à l'Art).

SAMEDI 3 décembre :

> "Randonnées culturelles" organisées pour tout public en partenariat avec l'office du Tourisme selon 3 itinéraires choisis au cœur du quartier Saint Cyprien.

> Un spectacle "catalina in fine" a été présenté au théâtre Garonne par le théâtre Cristal .

> Ouverture des portes de 3 musées toulousains pour des visites particulières touchant à l'exploration tactile : St Raymond - le spectacle du geste, les Augustins - spectacle du mime et du conte, le Muséum d'Histoire naturelle.

Cette nouvelle édition 2011 présentée par Nicole DEDEBAT (Maire adjointe en charge du handicap Ville de Toulouse) a mené de front au travers de la ville diverses manifestations culturelles et a excellé cette année encore dans des rencontres et des échanges qui resteront dans nos mémoires comme un avancement dans le changement des mentalités.

Michèle CHAVE



NOUVEAU SITE

Le nouveau site

www.adapei31.com

est ouvert !

Vos commentaires sont

les bienvenus par le

formulaire

de contact

(menu "Nous contacter").



ESAT VIGNALIS ET L'OCCITAN

REPAS DE NOËL AU C'MOON PALACE DE SAINT-ORENS Deux travailleurs racontent :

L'OCCITAN étant tout près, nous sommes partis à pied au C'MOON PALACE. Après un détour par le vestiaire, nous nous sommes installés à table. Les bus du VIGNALIS sont arrivés un peu après nous et ont fini de remplir la salle. Pendant le repas nous avons regardé le spectacle de danses et d'imitations. Nous avons vu de belles danseuses qui accompagnaient les imitateurs. À la fin du spectacle nos encadrants sont montés sur scène avec les danseuses pour être remerciés par la directrice. Ils ont été vivement applaudis par le public. Nous avons pu ensuite danser entre collègues de travail des établissements du VIGNALIS et de l'OCCITAN. Nous sommes rentrés à 17 heures pleins de joie et de bonne humeur.

Romain Ros

Le 22 décembre 2011, l'ESAT Le VIGNALIS et l'ESAT l'OCCITAN se sont rencontrés pour clôturer une année de travail. Pour la première fois nos deux établissements ont été réunis pour partager une journée conviviale, amicale, autour d'un bon repas, un joli spectacle et un après-midi dansant. Nous avons rencontré des collègues connus et fait connaissance avec d'autres. Beaucoup de personnes ont participé à cette journée, la Directrice, les chefs de services, les moniteurs et d'autres personnes du foyer de l'hébergement et aussi des parents. Nous avons passé une bonne journée.

Michael Jacob



Noel au C'Moon Palace • ©adapei31

ESAT CLERMONT CAPELAS

Élaguer, tailler, abattre une haie de 30 leylandis de plus de trois mètres de haut, broyer, évacuer les déchets tel fut le lot d'une équipe de l'atelier "espaces verts" de Clermont Capelas en ce début janvier. Quatre bonnes journées de travail où dans la bonne humeur il fallut faire preuve de technicité pour manier avec prudence la tronçonneuse, mais aussi calculer comment entailler l'arbre et contrôler sa chute pour le faire tomber du bon côté sans se le recevoir dessus. Par moment, le travail ressemblait fort au jeu écossais (tug of war) ou au jeu basque (soka tira) du tir à la corde où s'affrontent traditionnellement les équipes de



L'union fait la force © adapei31

deux clans ou villages voisins. Ici, nous avons d'un côté les travailleurs de l'ESAT et de l'autre le leylandis. A chaque fois, ce fut jeu gagnant pour les travailleurs de l'ESAT. Je rassure tout le monde, a été évité le jeu du "CABER" jeu écossais qui consiste à jeter le plus loin possible un énorme tronc



Après l'effort, le réconfort © adapei31

d'arbre. Bientôt, tout le jardin disparut sous une montagne de branchages. Il fallut deux jours pour s'en débarrasser grâce à l'intervention d'une très efficace broyeuse à déchets verts. Là aussi, dynamisme, efficacité de l'organisation, travail à la chaîne furent nécessaires, pour écouler dans le temps imparti cette montagne de déchets qui prit peu à peu le chemin des déchetteries.

Un repas permit aux propriétaires des lieux, heureux de retrouver un peu de lumière dans leur jardin, de remercier tout le monde. Pour conclure ce petit compte rendu, nous pouvons affirmer que ce qui fait la pertinence et la qualité d'un travail en ESAT c'est la complémentarité des personnes. Chaque travailleur apporte sa pierre à l'édifice en fonction de ses possibilités et l'observateur ne peut que constater l'efficacité de l'ensemble.

Françoise Darmaillacq
adapei31 - Signe de Vie - n°30 - Février 2012



LOTO 2011 DE L'ADAPEI 31

Le loto du 27 novembre 2011 a accueilli plus de 400 personnes à la Salle des Fêtes de Balma. Il s'est déroulé dans une excellente ambiance. Les organisateurs rappellent que le bénéfice du loto permet à l'adapei 31 de soutenir notamment les activités du Club Alouette et de subventionner en partie le journal. Merci tout d'abord aux bénévoles qui ont aidé le comité fêtes et loisirs pour ce loto et à tous les participants pour leur soutien actif à la vie de l'association.



Gérard AZULAY et Marinick FRAGIERS, Commission loisirs • ©adapei 31

L'ADAPEI 31 SE RÉORGANISE

Recentrée sur ses activités militantes, l'adapei 31 lors de son dernier conseil d'administration a décidé de se réorganiser. Priorité sera donnée cette année à la formation des administrateurs, à la commission Accueil et Soutien des familles.

2012 étant l'année de l'AUTISME, l'adapei 31 qui contribue pour une part importante à l'accompagnement des enfants autistes, souhaite participer aux différentes actions qui seront organisées et apporter sa contribution à la problématique de l'autisme. Pour ce faire, un groupe de travail est mis en place piloté par M. BLANC et M. GILLET auquel pourra se joindre tout parent souhaitant s'investir pour défendre cette cause. Pour cela, vous pouvez prendre contact avec : M. BLANC - Tél : 05 62 48 21 06 ou 06 70 35 67 67 - Mail : alain.blanc@edf.fr ; M. GILLET - Tél : 05 61 82 84 20 - Mail : JPAGW@wanadoo.fr.

RAPPEL : L'ADAPEI31 VOUS AIDE !

Des administrateurs de l'adapei 31 siègent à la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Les parents qui souhaitent les joindre avant le passage en commission d'une demande concernant leur enfant (pour aide, renseignement, conseil...) peuvent obtenir leurs coordonnées en contactant l'ASF :

- Par mail: asf@adapei31.com
- Par téléphone:05.34.41.38.70
- Permanence tous les mardis après-midi de 14H à 17 H, 24, bd Riquet à Toulouse

L'AGAPEI

Depuis le 1^{er} janvier, l'Agapei gère l'ensemble des établissements des trois associations (les Adapei d'Albi, du Gers et de la Haute Garonne) dans le cadre d'un contrat de jouissance signé devant notaire.

Début janvier, tous les salariés des établissements ont maintenant un seul employeur : l'Agapei. Un accord salarial a été signé par le Président Henri Grechez et les représentants des salariés. Négocié par le Directeur général, Louis Marzo et les représentants syndicaux, il organise dans le temps, l'harmonisation des statuts des salariés.

INFORMATIONS EN PROVENANCE DE L'UNAPEI

Modification des taux de TVA

Des surcoûts à venir en raison de la TVA qui passe de 5,5% à 7% : La TVA sur les investissements en locaux destinés à recevoir des personnes handicapées passe de 5,5 à 7%, donc il faut s'attendre à un surcoût pour les investissements à venir pour l'Agapei. Par contre les appareillages, la fourniture de nourriture et de logement à destination des personnes en situation de handicap, au bénéfice des personnes âgées ou handicapées restent à 5,5%. Il en est de même pour les prestations de services à domicile de personnes âgées ou handicapées réalisées par les ESAT.

Évaluation externe et certification des établissements :

Un décret n° 2012-147 du 30 janvier 2012 vient préciser les modalités de prise en compte de la certification dans le cadre de l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Pour en savoir plus : <http://partage.unapei.typhon.net/MU/Decret30jan2012CertificationEtArtTSA.pdf>

Accompagnement des enfants handicapés scolarisés en école ordinaire

La loi de finances pour 2012 du 28 décembre 2011 contient une mesure concernant la scolarisation des enfants handicapés. L'article 128 de cette loi dispose d'un nouveau type d'accompagnement des enfants handicapés scolarisés en école ordinaire. La CDAPH pourra désormais attribuer une aide mutualisée aux élèves handicapés dont la scolarisation n'implique pas une aide individuelle. Cette aide mutualisée sera apportée par un assistant d'éducation recruté par l'éducation nationale pour une période maximale de six ans. L'assistant d'éducation recruté à cet effet pourra s'occuper de plusieurs enfants handicapés et de toutes les tâches favorisant leur intégration.

Cette aide mutualisée ne remet pas en cause l'existence d'un accompagnement de l'élève handicapé par un auxiliaire de vie scolaire individuel. La CDAPH continuera à attribuer une aide individuelle, dont elle déterminera le nombre d'heures, pour les enfants qui la requièrent. De même, un enfant qui s'est vu attribuer une aide mutualisée pourra par la suite, si ses besoins le nécessitent, bénéficier d'une notification d'attribution d'aide individuelle par la CDAPH.

Le ministère de l'éducation nationale a invité les associations représentantes des personnes handicapées et de leur famille, dont l'Unapei, à travailler sur un décret précisant cet article de la loi de finances et ce nouveau système d'aide mutualisée. Décret à paraître au mois de mars ou avril prochain.

Vie Associative



LOTO 2011 DE L'ADAPEI 31

Le loto du 27 novembre 2011 a accueilli plus de 400 personnes à la Salle des Fêtes de Balma. Il s'est déroulé dans une excellente ambiance. Les organisateurs rappellent que le bénéfice du loto permet à l'adapei 31 de soutenir notamment les activités du Club Alouette et de subventionner en partie le journal. Merci tout d'abord aux bénévoles qui ont aidé le comité fêtes et loisirs pour ce loto et à tous les participants pour leur soutien actif à la vie de l'association.



Gérard AZULAY et Marinick FRAGIERS, Commission loisirs • ©adapei 31

L'ADAPEI 31 SE RÉORGANISE

Recentrée sur ses activités militantes, l'adapei 31 lors de son dernier conseil d'administration a décidé de se réorganiser. Priorité sera donnée cette année à la formation des administrateurs, à la commission Accueil et Soutien des familles.

2012 étant l'année de l'AUTISME, l'adapei 31 qui contribue pour une part importante à l'accompagnement des enfants autistes, souhaite participer aux différentes actions qui seront organisées et apporter sa contribution à la problématique de l'autisme. Pour ce faire, un groupe de travail est mis en place piloté par M. BLANC et M. GILLET auquel pourra se joindre tout parent souhaitant s'investir pour défendre cette cause. Pour cela, vous pouvez prendre contact avec : M. BLANC - Tél : 05 62 48 21 06 ou 06 70 35 67 67 - Mail : alain.blanc@edf.fr ; M. GILLET - Tél : 05 61 82 84 20 - Mail : JPAGW@wanadoo.fr.

RAPPEL : L'ADAPEI31 VOUS AIDE !

Des administrateurs de l'adapei 31 siègent à la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Les parents qui souhaitent les joindre avant le passage en commission d'une demande concernant leur enfant (pour aide, renseignement, conseil...) peuvent obtenir leurs coordonnées en contactant l'ASF :

- Par mail: asf@adapei31.com
- Par téléphone:05.34.41.38.70
- Permanence tous les mardis après-midi de 14H à 17 H, 24, bd Riquet à Toulouse

L'AGAPEI

Depuis le 1^{er} janvier, l'Agapei gère l'ensemble des établissements des trois associations (les Adapei d'Albi, du Gers et de la Haute Garonne) dans le cadre d'un contrat de jouissance signé devant notaire.

Début janvier, tous les salariés des établissements ont maintenant un seul employeur : l'Agapei. Un accord salarial a été signé par le Président Henri Grechez et les représentants des salariés. Négocié par le Directeur général, Louis Marzo et les représentants syndicaux, il organise dans le temps, l'harmonisation des statuts des salariés.

INFORMATIONS EN PROVENANCE DE L'UNAPEI

Modification des taux de TVA

Des surcoûts à venir en raison de la TVA qui passe de 5,5% à 7% : La TVA sur les investissements en locaux destinés à recevoir des personnes handicapées passe de 5,5 à 7%, donc il faut s'attendre à un surcoût pour les investissements à venir pour l'Agapei. Par contre les appareillages, la fourniture de nourriture et de logement à destination des personnes en situation de handicap, au bénéfice des personnes âgées ou handicapées restent à 5,5%. Il en est de même pour les prestations de services à domicile de personnes âgées ou handicapées réalisées par les ESAT.

Évaluation externe et certification des établissements :

Un décret n° 2012-147 du 30 janvier 2012 vient préciser les modalités de prise en compte de la certification dans le cadre de l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Pour en savoir plus : <http://partage.unapei.typhon.net/MU/Decret30jan2012CertificationEtArtTSA.pdf>

Accompagnement des enfants handicapés scolarisés en école ordinaire

La loi de finances pour 2012 du 28 décembre 2011 contient une mesure concernant la scolarisation des enfants handicapés. L'article 128 de cette loi dispose d'un nouveau type d'accompagnement des enfants handicapés scolarisés en école ordinaire. La CDAPH pourra désormais attribuer une aide mutualisée aux élèves handicapés dont la scolarisation n'implique pas une aide individuelle. Cette aide mutualisée sera apportée par un assistant d'éducation recruté par l'éducation nationale pour une période maximale de six ans. L'assistant d'éducation recruté à cet effet pourra s'occuper de plusieurs enfants handicapés et de toutes les tâches favorisant leur intégration.

Cette aide mutualisée ne remet pas en cause l'existence d'un accompagnement de l'élève handicapé par un auxiliaire de vie scolaire individuel. La CDAPH continuera à attribuer une aide individuelle, dont elle déterminera le nombre d'heures, pour les enfants qui la requièrent. De même, un enfant qui s'est vu attribuer une aide mutualisée pourra par la suite, si ses besoins le nécessitent, bénéficier d'une notification d'attribution d'aide individuelle par la CDAPH.

Le ministère de l'éducation nationale a invité les associations représentantes des personnes handicapées et de leur famille, dont l'Unapei, à travailler sur un décret précisant cet article de la loi de finances et ce nouveau système d'aide mutualisée. Décret à paraître au mois de mars ou avril prochain.

Vie Associative